11 - VISITES TECHNIQUES

11.1 - **Emplacement de la plaque du correcteur :** dans le couvercle du compartiment électrique derrière le siège conducteur.
11.2 - **Pression déclarée par le constructeur (bar) :** 9,8.
11.3 - **Pression de disjonction (bar) :** 12,3.
11.4 - **Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur) :** sans objet.
11.5 - **Longueur des bras de levier (mm) :** sans objet.
11.6 - **Course maximale des actionneurs de freins (mm) :** 57.
11.7 - **Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :**

Inscription	Affectation
AV	Circuit avant
AR	Circuit arrière
ST	Parc
SP	Suspension pneumatique
SV	Servitudes
AS	Assécheur d'air (#)

Ces réservoirs sont équipés en partie basse d'un bouchon de purge de type vis «quart de tour», sauf (#).

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Représentant accrédité du constructeur que le véhicule présenté comme prototype des véhicules genres **CAM - VASP** de marque MERCEDES-BENZ.

Type : D26 **Version :** 28NLG **Variantes :** 39u - 42u - 45u - 48u

Livrés :
- en châssis-cabine, satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du Code de la Route et des Arrêtés Ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule livré. Il devra après montage de la carrosserie que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du Code de la Route et des Arrêtés Ministériels pris en application pour la catégorie du type carrossé.

NOTA : véhicule conforme aux limites du niveau A de la directive 2001/27/C.E.

Montlhéry, le 8 août 2003
L'ingénieur de l'Industrie
et des Mines
P. DEVIGNE

Vu et approuvé :
Enregistré sous le n° AU-2635.01.01
Fait à Paris, le 8 août 2003
Pr. le Directeur Régional de l'Industrie,
de la Recherche et de l'Environnement d'Ile de France
Pr. Le Chef de la Division Automobiles,
Métrologie et Appareils à Pression
Le Chef du Centre National de Réception des Véhicules
M. LEGEAY

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous, soussignés DaimlerChrysler France, Parc de Rocquencourt - ROCQUENCOURT (Yvelines), représentant dûment accrédité de DaimlerChrysler A.G. - STUTTGART (R.F.A.) constructeur de la marque MERCEDES-BENZ, c

a) - que le véhicule livré : • En châssis-cabine (voir **NOTA 1**)
• En VASP (voir **NOTA 3**)

1°) - **Genre :** CAM - VASP

2°) - **Marque :** MERCEDES-BENZ

3°) - **Type :** D26 **Version :** 28NLG **Variantes :** ~~39u - 42u~~ - 45u - ~~48u~~

4°) - **Numéro d'ordre dans la série du type ou numéro d'identification :** WDB 957 66...3 1V 9.. 324

6°) - **Source d'énergie :** GO

7°) - **Puissance administrative :** 17 CV

8°) - **Nombre de places assises (y compris le conducteur) (1) :** ~~1 - 2~~ - 4

10°) - **Poids Total Autorisé en Charge (t) :** ..... 26,00 ~~26,00~~

12°) - **Poids Total Roulant Autorisé (t) :** ..... 29,50 ~~36,00~~

14°) - **Niveau sonore de référence (dB(A)) :** • ~~Vertical : 86,~~
• Latéral : 90.

15°) - **Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/mn) :** 1650.

(1) : Rayer les mentions inutiles.

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus.

b) que ce véhicule sort de nos usines (ou magasins) le .....

pour être livré à .....

(nom et adresse de l'acheteur ou à défaut, du concessionnaire)

TVA française acquittée sur la déclaration périodique de chiffre d'affaires

Fait à Rocquencourt, le ...03 11 04...
DaimlerChrysler France

DaimlerChrysler France
Parc de Rocquencourt
B.P. 100
78153 LE CHESNAY CEDEX
Tél. : 01 39 23 ... 00
~~Siret 692 ... 057~~
R.C.S. Versailles
Société par Actions Simplifiée au Capital de 65 600 000 Euros

N° d'immatriculation : .....
(à remplir par la Préfecture)

NOTA 1 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule remorqué livré en châssis-nu ou du camion ou de la camionnette livré en châssis-cabine désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le procès-ver réception du type et :
• soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté ministériel du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles ;
• soit un certificat de montage d'une carrosserie conforme à l'annexe VIII de ce même arrêté ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

NOTA 3 : Pour obtenir l'immatriculation du camion ou de la camionnette livré en châssis-nu ou du VASP (sauf BOM) désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le procès-verbal de réception du type certificat de montage de la carrosserie conforme à l'annexe VIII de l'arrêté ministériel du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

ATTESTATION DE CARACTERISTIQUES

Nous, soussignés DaimlerChrysler France, Parc de Rocquencourt - ROCQUENCOURT (Yvelines), représentant dûment accrédité de DaimlerChrysler A.G. - STUTTGART (R.F.A.) constructeur de la marque MERCEDES-BENZ, cert que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé de :

Dispositif antibloqueur de roues :		**OUI**	
Réservoirs de carburants :	Emplacement :	D.R.U.F.	(2)
	Nombre et capacité :	1 X 300.	(2)
Ralentisseur additionnel prévu au point 7.9.2 :		**OUI - ~~NON~~**	(1)
- Marque de ce ralentisseur :		**~~TELMA~~ - MERCEDES**	(2)
- Type de ce ralentisseur :		**~~Electrique~~ - Hydraulique intégré à la boîte de vitesses**	(2)
- Poids de ce ralentisseur permettant la majoration du PTAC et du PTRA (voir Nota du chapitre 2) (tonne) :		0,260	(2)
Pneumatiques :	Essieu 1 :	315/70 R 22.5	(2)
	Essieu 2 :	315/70 R 22.5	(2)
	Essieu 3 :	315/70 R 22.5	(2)
Charges maximales techniquement admissibles : (indiquées sur la plaque constructeur)	Essieu 1 :	7500.	(2)
	Essieu 2 :	11500	
	Essieu 3 :	7500	

Suspension de l'essieu moteur : • pneumatique
Véhicule conforme aux prescriptions du point 3, annexe IV de la Directive 97/27 C.E.

(1) : Rayer les mentions inutiles. **(2) :** A compléter.